

Lyon : la revanche d'une métropole

Gérard-François Dumont

▶ **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Lyon : la revanche d'une métropole. Population et avenir, 2013, J323B-712, pp.3. 10.3917/popav.712.0003 . halshs-00802043

HAL Id: halshs-00802043
https://shs.hal.science/halshs-00802043

Submitted on 17 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lyon : la revanche d'une métropole ?

par Gérard-François DUMONT

Cas unique dans le système institutionnel français, Lyon est en train de se positionner comme une grande métropole, la seule métropole française assumant la quasi-totalité des compétences territoriales possibles sur l'ensemble de son territoire urbain. Cette mutation envisagée de sa gouvernance territoriale équivaut en même temps à une véritable revanche.

Un rôle essentiel pendant des siècles

En effet, après sa création en 43 avant J.-C. par les Romains, Lyon exerce un rôle politique et économique important en Gaule, puis en France, à compter de son rattachement à la couronne en 1312. Ce rattachement ne prive nullement Lyon de se déployer comme centre européen d'échanges car le roi Philippe le Bel lui accorde une charte communale qui permet à la ville de développer son économie dans l'industrie de la soie, l'imprimerie, le commerce intra-européen et la banque.

La révolution de 1789 ne lui est d'abord pas défavorable[1], puisqu'elle met la ville de Lyon à la tête d'un « beau département »[2], réunissant le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez, intitulé Rhône-et-Loire. Ce département[3] compte une superficie d'environ 5 800 km², du même ordre de grandeur que les autres départements, incluant des villes comme Montbrison, Saint-Étienne, Roanne ou Villefranche. Certes, la primauté administrative de Lyon dans le département Rhône-et-Loire fait l'objet de revendications. Mais c'est la Terreur qui va chercher à effacer Lyon.

Lyon effacée

En 1792, le département de Rhône-et-Loire élit une majorité girondine[4]. Le jacobin[5] à la tête de la municipalité de Lyon refuse sa mise à l'écart par le département et déclenche des émeutes pour le soutenir. Mais Lyon se rebelle et Paris, la jugeant contre-révolutionnaire, envoie 25 000 hommes pour écraser l'insurrection, puis décide d'affaiblir durablement la ville.

Ainsi, le décret du 12 octobre de la Convention décide : « Art. III : La ville de Lyon sera détruite, tout ce qui fut habité par le riche sera démoli… Art. IV : Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de Ville-affranchie. »

Parallèlement, Lyon perd la moitié de son département puisque la Convention décide de scinder le département de Rhône-et-Loire en créant, d'une part, un département du Rhône à la superficie bien inférieure à la moyenne[4] et, d'autre part, un département de la Loire. Le chef-lieu de ce dernier département est fixé à Feurs et non à Saint-Étienne, car cette ville, qui se trouve débaptisée en Arme ville, a exprimé des sympathies pour la contre-révolution lyonnaise.

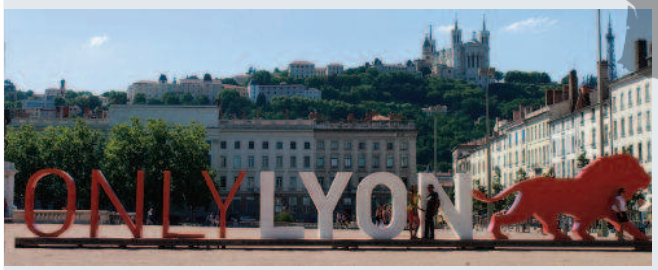
Après la fin de la Terreur, l'économie lyonnaise peut se reconstruire. Toutefois, comme les autres territoires français, elle demeure, en termes d'aménagement urbain et de gestion de son territoire, très dépendante de Paris. Mais, contrairement aux villes du Bassin parisien attirées par l'aimant de la capitale nationale stimulée par des politiques centralisatrices, elle conserve son importance notamment en raison de son éloignement de la capitale : 392 km à vol d'oiseau et 465 km par la route. En 1967, Paris décide de réunir Lyon et ses communes environnantes dans une communauté urbaine[5] de la ville de Lyon appelée d'abord « Courly », puis « Grand Lyon ».

Le début des années 1980 marque un double tournant. D'une part, ainsi que les autres territoires français traités comme des mineurs dans le cadre d'un pays strictement centralisé, Lyon acquiert la majorité grâce à la décentralisation. D'autre part, la création de la première ligne TGV française Paris-Lyon la met à seulement 2 heures de Paris. Sa dépendance vis-à-vis de Paris risque-t-elle de s'accroître ?

2013 : une décision « révolutionnaire »

Or, au fil des années, le Grand Lyon s'émancipe. D'abord, élément aujourd'hui imaginable à Paris, depuis 2005, les 58 communes du Grand Lyon couvrant 515 km² ont, sans obligation légale, décidé un Plan local d'urbanisme (PLU)[6] commun à l'ensemble de leurs territoires. Et surtout, Lyon s'émancipe de Paris, cessant de se regarder par rapport à la capitale. Le Grand Lyon, mettant en synergie acteurs publics et acteurs privés, déploie ses propres projets, avec la volonté, comme il l'écrit, « d'affirmer sa différence, ses valeurs, son identité, sa personnalité et son exclusivité ». Sa stratégie propre de marketing territorial est symbolisée par la formule partagée et utilisable par tous les acteurs « Only Lyon ». Le Grand Lyon vise à être un fleuron économique européen, en capitalisant ses compétences dans les secteurs de la santé, de l'industrie chimique environnementale, des transports urbains, des textiles techniques et des loisirs numériques ainsi que ses atouts historiques (tourisme, histoire, gastronomie, patrimoine…).





« Only Lyon », une nouvelle signature pour un nouveau marketing territorial.

Dans ce contexte, l'année 2013 marque une étape « révolutionnaire », sans équivalent en France. Le Grand Lyon envisage de prendre sur son territoire toutes les compétences du département du Rhône, ce dernier se contentant de gérer les territoires et les 430 000 habitants hors du Grand Lyon[7]. Bien entendu, un tel changement territorial implique de mettre en œuvre des procédures complexes, suppose une gouvernance largement renouvelée[8] et pose toute la question des solidarités entre le monde urbain et le monde rural. Mais il signifierait aussi pour le Grand Lyon une liberté de gestion de son territoire inversant totalement la mise au pas que la Convention de 1793 lui avait imposée dans le sang.



1. Latreille, André (direction), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1984.

2. Selon les termes utilisés dans le rapport à l'Assemblée nationale du député Jacques-Guillaume Thouret le 8 janvier 1790.

3. Qui couvre *grosso modo* le cadre provincial de la Généralité de Lyon, en application du principe général mis en œuvre en 1790, cf. Dumont, Gérard-François et Wackermann, Gabriel, *Géographie de la France*, Paris, Éditions Ellipses, 2002.

4. Donc favorable à une France décentralisée.

5. Partisan d'une France centralisée.

6. 3 214 km² en 2013 après, il est vrai, différents petits redécoupages favorables.

7. En application de la loi du 31 décembre 1966 qui, dans son article 3, cite également Bordeaux, Lille et Strasbourg.

8. Document juridique qui sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme les permis de construire.

9. Cf. par exemple *Le Monde*, 16 janvier 2013, p. 10.

10. Dumont, Gérard-François, *Diagnostic et gouvernance des territoires*, Paris, Armand Colin, 2012.